

Réunion du conseil municipal / Compte-rendu
Lundi 09 Octobre 2023
20h00 – Salle polyvalente

Présents : 11	BERGER Alain, PELLET Valérie, BUTTIN Gérard, JACOLIN Jocelyne, GIRARD Sophie, COUTURIER Alban, CUSIN Cécile, FERLET Dominique, FROMENTOUX Cyril, GARNIER Vincent, MICHA Abigaël
Pouvoirs :	De BALLY Liliane à GIRARD Sophie, de JOLY Bernard à BUTTIN Gérard
Absents / Excusés :	CLOPET Sylvain, DOUCELIN Romain, FERRARO Cindy, LAURENT Catherine, PRIEUR-DREVON Elise
Secrétaire de séance :	PELLET Valérie

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 18 Septembre 2023
- 2- Point sur les travaux en cours
- 3- Urbanisme
- 4- Délibération : présentation du rapport eau et assainissement 2022
- 5- Questions diverses

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 Septembre 2023

Approuvé à l'unanimité

2) Point sur les travaux en cours

▪ **RENOVATION ARC-EN-CIEL**

Branchement de la pompe à chaleur par les électriciens, l'armoire n'était pas commandée. Les électriciens viennent mercredi 11 octobre pour mettre une armoire provisoire pour la mise en route vers le 19 octobre.

Bibliothèque : prochainement remplacement du plateau de la banque d'accueil (plateau abîmé)

Petite Enfance : placer les porte-manteaux (anciens de la bibliothèque) dans le couloir

Salle partagée : le détecteur ne déclenche aucune alarme.

▪ **AMENAGEMENTS SPORTIFS**

CITY-STADE : Réception avec JSM (vendredi 06/10) - reste à effectuer : mettre des étiquettes d'âges sur les installations de jeux, remplacer les crochets en plastique des filets très fragiles (l'entreprise va nous en fournir) - dans les rigoles vers le Pump-Track, combler l'espace avec des gravillons ou autre afin d'éviter un accident.

Inauguration prévue le **samedi 25 Novembre à 11 heures**, inviter la Région et le Département de l'Isère. Concernant le buffet, projet de cochon à la broche et d'huîtres offerts par l'entreprise JSM. Pour la commission « Vie Commune » : prévoir les boissons, installation de la sono, du mobilier pour le repas, etc.

Pour l'évènement : plantation de 2 arbres, trouver l'emplacement, vers le Pump-Track (sans gêner l'entretien) ? voir avec la société « Paysages des Terres Froides ». Liliane a proposé de planter un albizia, peut-être un prunus, un érable ou un liquidambar ? choisir un arbre fleuri avec changement de couleurs.

▪ **VOIRIE**

Difficulté de prise de contact avec l'entreprise GACHET concernant les travaux sur la Route de Tramolé. Ceci afin de négocier le prix.

3) Urbanisme

Déclarations préalables

ALVAREZ Renaud – DP 038 152 23 10035 – déposée le 14 09 2023 – 290 Route des Grabissières – parcelle A 863 – Pose de 50 m² de panneaux photovoltaïques sur toiture → **accordée**

DELOUX Yoann – DP 038 152 23 10036 – déposée le 19 09 2023 – 6 Chemin de Faux-Paris – parcelle A 1768 – Pose de 20 m² de panneaux photovoltaïques sur toiture → **accordée**

PORCHER Industries – DP 038 152 23 10037 – déposée le 25 09 2023 – 560 Chemin du Loup – parcelle A 024 016 – A 024 018 – division de parcelle pour installer un bassin de rétention d'eaux usées 1 400 m³ (eau récupérée après un incendie) → **à l'étude**

Cabinet médical du Dr CATTIN (souhaite prendre sa retraite en 2024) : réunion avec Annie POURTIER Vice-Présidente en charge de la Santé au Département.

Proposition de « plan médecins » : aide au financement avec maximum 56 000 € pour les études et 10 000 € pour l'installation. Et en contrepartie, un engagement de quelques années sur la commune est demandé (5 années). Proposition au personnel infirmier pour soulager le médecin quelques jours par semaine, voir des assistants pour réaliser des contrôles médicaux (prise de tension, auscultation, ...) avant le diagnostic du médecin.

→ Dr CATTIN est d'accord pour rencontrer la Vice/présidente du département.

4) Délibération

Délibération n°23/10.09/26 – Rapport de l'eau et assainissement 2022

La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) a été créée le 15 février 2007. Elle a pris à cette date les compétences « eau potable » et « assainissement » en particulier pour la commune de Badinières.

Au 1^{er} janvier 2010, la commune d'Eclosa a intégré la CAPI, transférant également de ce fait ses compétences « eau potable » et « assainissement » à la CAPI.

Le rapporteur expose :

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif dont les modalités de réalisation et d'adoption sont fixées par les articles D.2224-1 à D.2224-5 du même code.

Au terme de l'article D.2224-1, il appartient aux représentants des communes de présenter au Conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport en question.

Ce rapport donne en particulier une vue globale sur le prix et la qualité des services de distribution de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour l'année 2022.

Monsieur Alain BERGER a procédé au rapport au travers d'un certain nombre de « slides » significatifs des principales caractéristiques du service de l'eau potable et du service de collecte et de traitement des eaux usées sur le territoire.

Une présentation détaillée du prix de l'eau et assainissement a en particulier été réalisée ; les grandes orientations ont été également évoquées au travers des questions des élus.

Il a notamment été rappelé que l'exercice 2022 a été marqué par l'entrée en vigueur des contrats de Délégation de Service Public (DSP) avec la SEMIDAO, sur l'ensemble du territoire où la CAPI est compétente.

Pour mémoire également, il a été rappelé que nous sommes sur une période de lissage du prix de l'eau et de l'assainissement sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI), ceci afin d'arriver à un prix uniforme de l'eau sur l'ensemble du territoire.

Les membres du Conseil municipal de la commune d'Eclosé-Badinières ont pris acte de la présentation de ce rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour l'année 2022.

Approuvée à l'unanimité

Impact de l'inflation de l'énergie, entretien du matériel : hausse globale 5.5% d'augmentation
Renouvellement des réseaux, enjeux prioritaires de la CAPI. Et surtout la mise en place des séparatifs des réseaux (eaux pluviales et eaux usées). Analyse qualité de l'eau, globalement correct
Augmentation également de l'assainissement, hausse du prix de traitement des eaux usées

5) Questions diverses

- Rencontre avec le nouveau Président de la SEMIDAO Mr BOUDRY.
- CME : prise de contact avec les enseignants du groupe scolaire pour trouver une date afin d'organiser l'élection partielle du conseil municipal des enfants (élèves de CM1)
- Le chien récupéré par la Mairie a retrouvé son propriétaire.
- Opération de broyage des végétaux : prévue le samedi 18 Novembre (inscription obligatoire), location du matériel auprès de l'entreprise BRIQUET (nouveau tarif de 180 € + 80 € d'assurance)
- Concert de la chorale : le Diocèse demande une participation de 50 € pour l'occupation de l'église. Au final, la représentation se déroule à la salle des fêtes.
Mr Le Maire va rédiger un courrier pour demander une participation financière au fonctionnement des deux églises.

La séance est levée à 22h04.